



ATTESTATION

Je soussigné Emmanuel HANON, Maire de la ville d'Orthez, certifie :

- Que la délibération en date du 15 octobre 2018 prescrivant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme a été affichée en Mairie à compter du 19 octobre 2018.
- Avoir publié au recueil des actes administratifs, la délibération du 19 octobre 2018 prescrivant la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

Pour faire valoir ce que de droit

Orthez, le 1 avril 2019

Le Maire,



Emmanuel Hanon